



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44269</b>	<b>De M. Victor Habert-Dassault ( Les Républicains - Oise )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; professions de santé</b>	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des infirmiers libéraux	<b>Analyse &gt; Situation des infirmiers libéraux.</b>
Question publiée au JO le : <b>15/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers libéraux. Les indemnités forfaitaires de déplacement (IFD) n'ont pas évolué depuis plus de 10 ans. À 2,50 euros chargés, impossible de payer leur véhicule, l'entretien, l'assurance ou encore le carburant. Les frais de fonctionnement inhérents à l'achat d'EPI liés au covid-19 ne sont pas pris en charge. Les infirmiers représentent un maillage territorial extraordinaire, présents au centre des déserts médicaux. Leur dévouement et leur disponibilité ne doivent pas être dévalorisés alors qu'eux aussi, depuis deux ans, malgré les risques, se mobilisent, se déplacent au domicile des concitoyens les plus fragiles, pour assurer les soins. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte revaloriser les indemnités de déplacement des infirmiers libéraux et si une indemnité spécifique à l'achat de matériels adaptés à la pandémie est prévue.